

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SEANCE

11 DÉCEMBRE 2023

Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Ibrahima DIOP, Monsieur Albert PERSIL, Madame Nathalie AUJAY, Madame Nicole KONKI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Michaël BORDG, Monsieur Olivier BARBIER, Madame Marie-Claude BERTHELOT, Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Moussa KEITA, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Lila AMRI, Madame Madeleine GARNIER, Madame Irène LEBLOND, Monsieur Rachid HAÏF, Madame Graziella DEVIN, Monsieur Mariano LAWSON, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame Anita AMOAH, Madame Hajare MOUSTAKIL, Madame Clara BERMANN, Monsieur Denis RICADAT-CROSNIER, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Guillaume QUEVAREC

Pouvoirs donnés à : Madame Emmanuela DORAZ pouvoir à Nicole KONKI, Monsieur Bernard MERY pouvoir à Raphaël COGNET, Monsieur Altaaf JIVRAJ pouvoir à Edwige HERVIEUX, Madame Nuriya OZADANIR pouvoir à Nathalie AUJAY, Madame Amélie DA COSTA ROSA pouvoir à Michaël BORDG, Madame Fatimata KAMARA pouvoir à Albert PERSIL, Madame Atika MORILLON pouvoir à Christel DUBOIS, Madame Audrey HALLIER pouvoir à Guillaume QUEVAREC.

Absents :

Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Karim BOURSALI, Monsieur Amadou DAFF, Madame Véronique TSHIMANGA

La séance est ouverte à 19h04 sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire, Salle du Conseil municipal.

Le Maire procède à l'appel.

M. Moussa KEITA est désigné comme secrétaire de séance.

Il précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte rendu de séance du 27 novembre 2023 ne fait l'objet d'aucune remarque.

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **de verser** la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions réglementaires et selon les modalités suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montants plafonds fixés par le décret	Montant proposé pour un poste à temps complet
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	500 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	200 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	100 €

- **de prévoir** un crédit de 360 000 € au budget de l'exercice.

2. TAUX D'IMPOSITION 2024

Par 36 voix POUR, 5 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **de baisser et fixer** les taux d'imposition comme suit :

Taxe	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties (part communale)	30,98%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,20%
Taxe habitation	17,25%

3. TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES - EXONÉRATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS ACHEVÉS AVANT LE 1ER JANVIER 1989 AYANT FAIT L'OBJET DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DESTINÉES À ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'exonérer** la part communale de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois (3) ans, les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.
- **de fixer** le taux de l'exonération à 50%.

4. TAXE D'HABITATION - MAJORATION DE LA COTISATION POUR LES LOGEMENTS MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **de majorer** de 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.
- **de charger** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

5. ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2024

Par 37 voix POUR, 5 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **d'approuver** le montant révisé de l'attribution de compensation, tel que délibéré par le Conseil communautaire en date du 12 octobre 2023, soit 1 215 222,08 € (dont 3 135 823,06 € AC fonctionnement et - 1 920 600,98 € AC investissement) à compter de l'année 2024,
- **de mandater** le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6. FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Raphaël COGNET), 3 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA)

DECIDE :

- **d'attribuer** des frais de représentation au Maire sous la forme d'une enveloppe maximale annuelle,
- **de fixer** l'enveloppe maximale à 13 000 euros en 2024,
- **de rembourser** les frais de représentation du Maire dans la limite de cette enveloppe annuelle proratisée, sur présentation d'états de frais assortis de justificatifs.

7. PROVISIONS POUR RISQUES

Par 37 voix POUR, 5 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **de reprendre** la provision pour dépréciation et risque constituée par délibération en date du 3 juillet 2023 à hauteur de 486 568 € ;
- **de majorer** la provision pour risque constituée par délibération en date du 3 juillet 2023 de 4 500 €.

La provision représente ainsi un montant global de 294 940,50 €.

8. CRÉDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATION DE PROGRAMME : MODIFICATION "AMÉNAGEMENT DES SQUARES BRIEUSSEL ET GABRIELLE D'ESTRÉES" - CRÉATION "ACM LES GARENNES" ET "HÔTEL DE VILLE"

Par 31 voix POUR, 11 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **d'adopter** le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Aménagement des Squares Brieuessel et Gabrielle d'Estrées » et le montant de l'autorisation de programme selon le tableau suivant :

Aménagement des squares Brieuessel et Gabrielle D'Estrées	Autorisation de programme	Crédits de paiement						
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses (TTC)	4 000 000,00 €	112 078,80 €	1 883 953,36 €	709 721,82 €	94 878,31 €	117 864,40 €	- €	480 000,00 €
Recettes	3 145 000,00 €	- €	1 250 000,00 €	349 275,96 €	7 406,64 €	1 338 890,54 €	- €	- €
COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE	855 000,00 €	112 078,80 €	633 953,36 €	360 445,86 €	87 471,67 €	- 1 221 226,14 €		

- **de créer** deux nouvelles Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement « Hôtel de Ville » et « ACM Les Garennes » selon les tableaux suivant :

ACM Les Garennes	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
		2024	Années suivantes
Dépenses (TTC)	2 800 000,00 €	1 500 000,00 €	1 300 000,00 €
COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE	2 800 000,00 €	1 500 000,00 €	1 300 000,00 €

ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR DE L'HOTEL DE VILLE	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
		2024	Années suivantes
Dépenses (TTC)	1 300 000,00 €	500 000,00 €	800 000,00 €
COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE	3 100 000,00 €	1 300 000,00 €	1 800 000,00 €

REAMENAGEMENT DU HALL DE L'HOTEL DE VILLE	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
		2024	Années suivantes
Dépenses (TTC)	1 800 000,00 €	800 000,00 €	1 000 000,00 €
COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE	3 100 000,00 €	1 300 000,00 €	1 800 000,00 €

9. BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Par 31 voix POUR, 11 voix contre (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame

Atika MORILLON, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites de 7,5%

- **d'approuver** le Budget Primitif 2024 par chapitre et opération du budget principal de la Ville qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	78 665 697,20 euros	78 665 697,20 euros
Section d'investissement	34 451 672,43 euros	34 451 672,43 euros

10. BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE

Par 37 voix POUR, 5 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **d'approuver** le budget primitif 2024 par chapitre du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

Section d'investissement :

Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

11. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - VERSEMENT D'ACOMPTES

Par 30 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc DOLINSKI), 11 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Madame Carole PHILIPPE, Madame Christel DUBOIS, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **d'attribuer** aux associations et au CCAS les acomptes sur les subventions comme

suit :

	Subvention 2023	Acompte sur subvention 2024
ADMINISTRATION GENERALE		
Comité d'Œuvres Sociales	355 000,00	106 500,00
SPORTS		
Association Sportive Mantaise (Club Omnisports)	300 000,00	90 000,00
Association FC Mantois	215 000,00	64 500,00
AFFAIRES CULTURELLES		
Association Collectif 12	150 000,00	45 000,00
Association Le Chaplin	270 000,00	81 000,00
-		
CCAS	1 966 430,26	589 929,08

-de s'engager à ouvrir les crédits correspondant lors de l'adoption du Budget Primitif 2024

12. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 - FIXATION DES TAUX DE RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Par 39 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA)

DECIDE :

- de fixer la rémunération du coordonnateur communal ainsi que de celle des agents recenseurs en fonction de la qualité et de la précision de la tournée de reconnaissance et des adresses communales ; au prorata du nombre d'imprimés collectés et renseignés et/ou remplis en ligne, en fonction de l'exhaustivité de la collecte suivant le barème ci-dessous :

- séance de formation (2 demi-journées) : 17 euros la séance,
- tournée de reconnaissance : 50 euros,
- organisation de la collecte : 50 euros,
- tenue du carnet de tournée : 50 euros,
- feuille de logement : 1,20 euros,
- bulletin individuel : 2 euros,
- prime d'exhaustivité : 270 euros
- coordonnateur communal : 1 550 euros (forfait).

13. TABLEAU DES EFFECTIFS

Par 39 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA)

DECIDE :

- de recourir au dispositif de Contrats adultes relais pour les domaines de la prévention et de la médiation sociale, permettant la création de cinq (5) postes d'agent de prévention et quatre (4) postes d'accompagnateur aux démarches dans le secteur

social.

- **d'autoriser** le Maire à signer l'ensemble des conventions y afférentes,
- **d'autoriser** le Maire à procéder aux engagements financiers correspondants.

14. ACTION CŒUR DE VILLE 2 - AVENANT A LA CONVENTION CADRE

Par 37 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **d'acter le bilan** des actions réalisées en 2018-2022 par la Ville et ses partenaires,
- **d'approuver le nouveau plan d'actions et le maintien du périmètre** pour le secteur d'intervention de l'ORT de Mantes-la-Jolie,
- **d'autoriser le Maire à signer** l'avenant à la convention ORT.

15. 10 RUE DU VIEUX PILORI- ACQUISITION D'UNE CELLULE COMMERCIALE

Par 37 voix POUR, 3 voix contre (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA), 2 abstentions (Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **d'acquérir** au prix de 245 000 euros frais d'agence inclus, hors frais de notaire en sus, la cellule commerciale composée des lots 81, 82, 83, 99 et 100 sis 10 rue du Vieux Pilori, cadastré AH 177, d'une superficie d'environ 90 m² environ,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

16. MISE EN LUMIÈRE ET TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA COLLÉGIALE ET DE LA TOUR SAINT-MACLOU AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Par 39 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA)

DECIDE :

- **d'attribuer** le marché 23S0024 relatif aux travaux de mise en lumière de la Collégiale et de la Tour Saint Maclou à la société EIFFAGE sise 44 bis av des Châtaigniers 95150 TAVERNY, un montant de 964 300,10 € HT pour le lot 1 et de 314 320, 10 € HT pour le lot 2.

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer ce marché, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels, dans les limites de la législation en vigueur.

17. NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE SERVICE D'INSERTION SOCIALE ET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Par 39 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer le marché 23S0026001 relatif à un service d'insertion sociale et de qualification professionnelle par le balayage mécanique sur le territoire de la Ville avec la société VAL SERVICES sise 12 rue des Closeaux à Mantes-la-Jolie (78200) pour un montant forfaitaire annuel de 440 400 euros HT et une partie à bons de commande mono attributaire pour le lot 1 sans minimum avec un maximum annuel de 150 000 euros HT.

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer le marché 23S0026002 relatif à un Service d'insertion sociale et de qualification professionnelle par le nettoyage des espaces publics dans le quartier du Val Fourré avec la société VAL SERVICES sise 12 rue des Closeaux à Mantes-la-Jolie (78200) pour un montant forfaitaire annuel de 690 056,52 € HT.

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer le marché 23S0026003 relatif à un Service d'insertion sociale et de qualification professionnelle par l'entretien des espaces verts et l'enlèvement des dépôts sauvages dans le quartier du Val Fourré avec la société VAL SERVICES sise 12 rue des Closeaux à Mantes-la-Jolie (78200) pour un montant annuel de 347 016 € HT.

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer ces marchés, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ces marchés y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels, dans les limites de la législation en vigueur.

18. CRECHE PIROUETTE - ASSURANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DOMMAGE OUVRAGE

Par 39 voix POUR, 2 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Amélie DA COSTA ROSA)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer le marché 23S0025001 « Dommage ouvrage pour les travaux d'aménagement de la crèche Pirouette » avec la SMABTP pour un montant de prime de 16 097,23 € HT,

- **d'autoriser** le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels dans les limites de la législation en vigueur.

19. MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Par 39 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'accord cadre 23S0015003 relatif à l'entretien et à la maintenance des bâtiments communaux et de leur dépendance – Lot 3 Peinture et ravalement avec la société DELORME sise 70, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 PARIS, pour un montant minimum annuel de 0 € HT et un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT.

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'accord cadre 23S0015004 relatif à l'entretien et à la maintenance des bâtiments communaux et de leur dépendance – Lot 4 Plomberie avec la société SNEF sise 87, avenue des Aygalades 13015 MARSEILLE 15ème, pour un montant minimum annuel de 0 € HT et un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT.

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'accord cadre 23S0015005 relatif à l'entretien et à la maintenance des bâtiments communaux et de leur dépendance – Lot 5 Vitrierie avec la société VIGNOLA sise 1, avenue de la Durance 78200 BUCHELAY, pour un montant minimum annuel de 0 € HT et un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT.

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ces accords-cadres y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels dans les limites de la législation en vigueur.

20. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MARCHES FORAINS - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Par 0 voix POUR

DECIDE :

- **de donner acte** du rapport annuel d'activité, portant sur l'exercice 2022, établi par la société MANDON, dans le cadre de la gestion du service des marchés forains.

21. BRADERIES DE LIVRES - VENTE DE DOCUMENTS EXCLUS DES COLLECTIONS DES MEDIATHEQUES

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à procéder à la désaffectation des livres, CD, revues et jeux désherbés et retirés des collections,

- **d'autoriser** la vente des documents désaffectés à des particuliers,

- **de fixer un prix** pour les livres, CD, lot de 5 revues et jeux retirés des collections et désaffectés à un (1) euro,

- **d'autoriser** l'organisation de braderies, au cours de l'année 2024, pour procéder à ces ventes,

- **d'encaisser** les recettes par l'intermédiaire des régies de recettes de la médiathèque.

22. TARIFICATION DE L'ESPACE BRASSENS

Par 37 voix POUR, 5 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **d'approuver** la tarification des studios et boissons des bars de l'Espace Brassens.

23. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Par 39 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella

DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA)

DECIDE :

- **d'approuver** la démarche de réalisation d'une Convention territoriale globale (CTG) entre la CAFY et la Ville de Mantes-la-Jolie,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la convention-cadre en vue de la Convention Territoriale Globale 2023/2026,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à solliciter les subventions au titre de la CTG 2023/2026 auprès de la CAFY pour toutes les actions municipales qui seront déclinées dans les différents axes de la CTG 2023/2026,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

24. RENOUELEMENT DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES POUR LES 4 CENTRES SOCIAUX

Par 37 voix POUR, 5 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **d'approuver** la démarche de renouvellement d'agrément des quatre centres sociaux municipaux auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens,

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

25. DEMANDE DE SUBVENTION BANQUE DES TERRITOIRES - PROGRAMME KESK'IA

Par 37 voix POUR, 5 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant légal à demander une subvention à la Banque des territoires pour chaque édition du programme Kesk'IA sur Mantes-la-Jolie ;
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents afférents.

26. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - MULTI-ACCUEIL "LES PETITS ARTISTES" - MODE DE GESTION ET LANCEMENT DE LA PROCÉDURE

Par 37 voix POUR, 5 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **de se prononcer** favorablement quant au principe d'externaliser, sous forme de concession de service public, la gestion du Multi-accueil « Les Petits Artistes »,
- **d'approuver** les orientations principales et les caractéristiques de la délégation telles que décrites dans le rapport de présentation, et qui seront détaillées et précisées dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats,
- **d'autoriser** le Maire à engager la procédure de mise en concurrence prévues aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à signer tout acte à intervenir.

27. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - MULTI-ACCUEIL "DIABOLO MANTES" - APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT

Par 37 voix POUR, 5 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER)

DECIDE :

- **de désigner** la société People & Baby, comme concessionnaire du Multi-accueil « Diabolo Mantes »,

- **d'approuver** la convention de concession de service public portant sur la gestion de cet équipement,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention, d'une durée de cinq (5) ans, avec la société People & Baby.

28. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE ET LE CCAS

Par 39 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA)

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention cadre d'occupation du domaine public communal de l'Agora entre la Ville et le CCAS,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le CCAS.

29. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RESTAURATION COLLECTIVE POUR LES USAGERS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET LES SENIORS - RAPPORT D'ACTIVITÉ EXERCICE 2021/2022

Par 0 voix POUR

DECIDE :

- **de donner acte** du rapport annuel d'activité portant sur la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 de la convention de Délégation de Service Public (DSP) confiée à la société ELIOR pour l'exploitation de la restauration collective.

30. SÉCURISATION DES POINTS ÉCOLES

Par 39 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA)

DECIDE :

- **d'attribuer** à la SCIC Val services la subvention de 38 000 € pour assurer, du 1^{er} janvier au 05 juillet 2024, les missions de prévention, sécurisation et médiation des abords des écoles élémentaires du Val Fourré (groupe scolaire Colette/Rousseau, Jules-Verne, Claude-Monet, Louise-de-Vilmorin, Jacques-Cousteau, Henri-Matisse et Jean-Mermoz).

31. DISPOSITIF DES CORRESPONDANTS DE NUIT- CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2025 AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX DU MANTOIS

Par 39 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer avec chacun des bailleurs sociaux présent sur le quartier prioritaire du territoire, la convention relative au dispositif des correspondants de nuit pour les années 2024 et 2025, ainsi que tous les documents y

afférents ;

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter la participation financière annuelle auprès de chacun des bailleurs sociaux signataire ;

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant à signer la convention et ses éventuels avenants ;

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

32. ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Par 38 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc DOLINSKI), 3 abstentions (Monsieur Michaël BORDG, Madame Graziella DEVIN, Madame Amélie DA COSTA ROSA)

DECIDE :

- **d'attribuer** une bourse de soutien aux sportifs de haut niveau suivants :

NOM	Prénom	CLUBS MANTAIS	Années	
			2022	2023
LE MOEL	Franck	ASM Canoë-Kayak	2 000 €	500 €
LEFOULON	Salya	ASM Canoë-Kayak	4 000 €	3 000 €
BOVÉ	Claire	ASM Aviron	5 000 €	5 000 €
DOLINSKI	Lucie	ASM Aviron	2 000 €	1 500 €
BRAVO	Louis	ASM Athlétisme	1 100 €	700 €
NWAHA NGOM	Avi Kelian	ASM Judo	1 100 €	1 000 €
DUPUIS	Lucas	ASM Handball Masculin		700 €
BARET	Louis	ASM Aviron		500 €
GURRIERI	Elvio	ASM Canoë-Kayak		700 €
NILUSMAS	Julina	Uppercut Boxing Club		3 000 €
LEFOULON	Loulia	ASM Canoë-Kayak		700 €
POIRCUITTE	Antoine	ASM Tennis Padel		700 €
Total				18 000 €

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

QUESTIONS ORALES

Le Maire lève la séance à , remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 5 février 2024 .

Le Maire,

Raphaël COGNET